



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2025\_9\_1**

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Présents : 21

Votants : 31

**Objet : Création du poste  
d'assistant d'enseignement  
artistique de 2ème classe à  
14h30 hebdomadaires**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 08 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE COMMUNALE - SAINTE MARGUERITE LAFIGERE, Bâtiment Mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 02 Décembre 2025

**Titulaires** : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel, Monsieur COMPAGNE Jacques

**Pouvoirs** :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur COMPAGNE Jacques  
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionel  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :  
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient d'ajuster le temps de travail d'un enseignant de l'école de musique afin d'intégrer l'heure supplémentaire qu'il réalise en plus de son temps de travail délibéré, dans le cadre d'un atelier collectif.

Cette modification de temps de travail n'est pas soumise à l'avis du CST car inférieure à 10%.

Il est proposé à l'assemblée de créer le grade d'assistant d'enseignement artistique de 2ème classe (catégorie B) pour le poste de professeur à l'école de musique à temps non complet de 14 heures 30 hebdomadaires, à compter du 01/01/2026.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**DECIDE :**

**1) De créer le poste défini précédemment,**

- 2) De compléter en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité,  
3) Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité et de ceux à venir,  
4) D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application

Envoyé en préfecture le 09/12/2025  
Reçu en préfecture le 09/12/2025  
Publié le  
ID: 007-200039832-20251208-D\_2025\_9\_1-DE

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le